

Réf. 107/2019

Rabat, le 02 JUL 2019 في الرباط،

المرجع.....

Décision N° relative à l'organisation d'un concours de recrutement de quatre (04) techniciens spécialisés 3^{ème} grade et trois (03) agents techniques 3^{ème} grade au sein de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques 'AMSSNuR'

Le 03 AOUT 2019

Le Directeur Général,

- Vu le Dahir n° 1-14-149 du 25 Chaoual 1435 (22 Août 2014) portant promulgation de la loi n° 142-12 relative à la Sûreté et à la Sécurité Nucléaires et Radiologiques et à la création de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques 'AMSSNuR' ;
- Vu le Dahir n° 1.03-195 du 16 Ramadan 1424 (11 Novembre 2003), portant promulgation de la loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes ;
- Vu le statut du personnel de l'AMSSNuR ;
- Vu la circulaire n° 24/2012 du 22 Octobre 2012 du Chef du Gouvernement relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements et Entreprises Publics ;
- Vu le Décret n° 2-01-94 du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles les pupilles de la Nation bénéficient d'une priorité pour l'accès aux emplois publics au sein des administrations de l'Etat, des Etablissements Publics et des Collectivités Publiques ;
- Vu le Décret n° 2-01-96 du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles des emplois dans les services des administrations de l'Etat, des Etablissements Publics et des Collectivités Publiques peuvent être réservés aux anciens militaires et aux anciens combattants ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre n° 3.130.00 du 7 Rabii I 1421 (10 juin 2000) fixant la liste des fonctions pouvant être attribuées aux personnes en situation d'handicap ainsi que le quota de ces postes dans les administrations publiques et institutions qui en dépendent ;
- Vu la loi cadre de l'AMSSNuR prévoyant les postes budgétaires autorisés au titre de l'exercice 2019 ;
- Vu les nécessités de service.

Décide

Article premier : L'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques recrute par voie de concours quatre (04) techniciens spécialisés 3^{ème} grade et trois (03) agents techniques 3^{ème} grade selon les qualifications suivantes :

Réf du poste	Grade	Diplôme	Spécialité	Compétences requises	Nbre de postes
TS/01	Technicien spécialisé 3 ^{ème} Grade	Diplôme de technicien spécialisé de l'ISTA	Infographie/ Gestions des entreprises/ Finance et comptabilité/commerce/ Secrétariat de direction/Techniques des réseaux informatiques	-Au moins deux (2) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation	04
AT/01	Agent technique 3 ^{ème} Grade	Baccalauréat	Toutes branches	Au moins deux (2) ans d'expérience professionnelle en conduite (permis de conduire type B). Une expérience en assistance administrative, est souhaitable.	03

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre âgé de 18 ans au moins et de 40 ans au plus ;
- Etre titulaire du diplôme demandé ;
- Disposer de l'expérience professionnelle requise.

Article deux : Les dossiers de candidature, portant le nom et prénom du candidat doivent parvenir obligatoirement par voie postale à l'adresse d'AMSSNuR sise : 7, Angle Rues Moulay Hfid & Abou Jaad, Hassan - 10000 - Rabat, Maroc - B.P 1306 R.P. Rabat au plus tard le

17 JUIL 2019

Article trois : Les dossiers de candidature doivent comprendre les documents suivants :

- Demande manuscrite de participation au concours adressée au Directeur Général d'AMSSNuR portant le nom et prénom du candidat, son adresse postale, son adresse électronique, son numéro de téléphone, la spécialité, la référence du poste à pourvoir et sa signature ;
- Curriculum vitae du candidat, selon le modèle en pièce jointe à la présente décision, téléchargeable sur le site www.emploi-public.ma ;
- Copie certifiée conforme à l'originale de la Carte Nationale d'Identité ;
- Copie certifiée conforme à l'originale du diplôme reconnu par l'Etat, accompagnée, le cas échéant, de l'arrêté d'équivalence pour les diplômes délivrés par les universités et établissements privés ou étrangers ;
- Copie certifiée conforme à l'originale du permis de conduire pour la référence du poste AT/01 ;
- Deux enveloppes timbrées portant le nom, prénom et adresse exacte du candidat ;
- Tout document justifiant l'expérience professionnelle du candidat.

Tout dossier de candidature incomplet, dont les documents ne sont pas conformes aux pièces sus-indiquées ou parvenu hors délai sera systématiquement écarté.

Article quatre : Le processus de sélection comprend une présélection des dossiers et un concours écrit suivi d'entretiens oraux et tests pratiques conformément à la réglementation en vigueur.

Article cinq : La liste des candidats présélectionnés pour passer les épreuves écrites sera affichée sur les sites www.emploi-public.ma et celui d'AMSSNuR www.amssnur.org.ma. Des convocations seront également adressées aux candidats par voies postale et électronique.

Article six : Les épreuves écrites du concours auront lieu le **03 AOUT 2019** Les résultats seront affichés sur le site web www.emploi-public.ma et celui d'AMSSNuR www.amssnur.org.ma.

Des convocations seront adressées aux candidats admis à passer les entretiens oraux.

Article sept : A l'issue des épreuves écrites et orales du concours, le nom du candidat admis ainsi que la liste d'attente seront publiés sur les sites www.emploi-public.ma et www.amssnur.org.ma.



Dr. Khammar MRABIT
Directeur Général
Agence Marocaine de la Sécurité
et Sécurité Nucléaires et Radiologiques